

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Dispositions spécifiques applicables à la zone C1002**

L'article 303 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifié par la suppression des paragraphes 11° et 12°.

2. **Dispositions spécifiques applicables aux zones C1003, C1009 et C1036**

Les articles 304, 305 et 306 de ce règlement sont modifiés par la suppression des paragraphes 5° et 6°.

3. **Dispositions spécifiques applicables à la zone C1039**

L'article 307 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 18° et 19°.

4. **Dispositions spécifiques applicables aux zones C1048, C1129, C1131, C1133**

Les articles 308, 312, 313 et 314 de ce règlement sont modifiés par la suppression du deuxième alinéa.

5. **Dispositions spécifiques applicables aux zones C1123, C1208, C1210, C1219, C1301, C1320, C1601, C1629, C1630, H0221, H0223, H0305, H1011, H1128, H1303, H1304, H1306, H2149, I1206, I1211, I1221, I1308, M1068, M1145, M1212, M1235, M1236, M1607, M1609, P1623**

Les articles 311, 315, 317, 318, 319, 320, 322, 323, 324, 367, 369, 382.1, 391, 413, 420, 421, 423, 428.1, 454, 455, 457, 460, 485.7, 487, 494, 495, 496, 500.1, 501 et 533 de ce règlement sont abrogés.

6. **Dispositions spécifiques applicables à la zone C1209**

L'article 316 de ce règlement est modifié par la suppression du premier alinéa.

7. **Dispositions spécifiques applicables à la zone H0224**

L'article 370 de ce règlement est modifié par la suppression du paragraphe 5°.

8. **Dispositions spécifiques applicables à la zone H1032**

L'article 398 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 1° et 2°.

9. **Dispositions spécifiques applicables à la zone H1042**

L'article 400 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 2° et 3°.

10. **Dispositions spécifiques applicables aux zones H1043, H1044 et H1103**

Les articles 401, 402 et 407 de ce règlement sont modifiés par la suppression du paragraphe 1°.

11. Dispositions spécifiques applicables aux zones H1054 et H1056

Les articles 403 et 404 de ce règlement sont modifiés par la suppression des paragraphes 2° et 6°.

12. Dispositions spécifiques applicables à la zone H1317

L'article 424 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression du premier alinéa;

2° par l'ajout, au début du deuxième alinéa, de « Dans la zone H1317, ».

13. Dispositions spécifiques applicables à la zone I1222

L'article 458 de ce règlement est modifié par la suppression du premier alinéa.

14. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1035

L'article 479 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 6° et 7°.

15. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1037

L'article 480 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 4°, 6° et 7°.

16. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1041

L'article 481 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 5° et 6°.

17. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1045

L'article 482 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 6° et 7°.

18. Dispositions spécifiques applicables à la zone H1049

L'article 483 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 5° et 6°.

19. Dispositions spécifiques applicables aux zones M1057 et M1058

Les articles 484 et 485 sont modifiés par la suppression du deuxième alinéa.

20. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1061

L'article 485.1 de ce règlement est modifié par la suppression du paragraphe 10°.

21. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1062

L'article 485.2 de ce règlement est modifié par la suppression du paragraphe 6°.

22. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1063

L'article 485.3 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 4° et 5°.

23. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1064

L'article 485.4 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 5° et 6°.

24. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1065

L'article 485.5 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 6° et 7°.

25. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1066

L'article 485.6 de ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 5° et 6°.

26. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1309

L'article 497 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression du premier alinéa;

2° par l'ajout, au début du deuxième alinéa, de « Dans la zone M1309, ».

27. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1626

L'article 502 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression des paragraphes 2° et 3° du premier alinéa;

2° par la suppression du deuxième alinéa°.

28. Dispositions spécifiques applicables à la zone M1650

L'article 503 de ce règlement est modifié par la suppression du quatrième alinéa.

29. Dispositions spécifiques applicables à la zone P1217

L'article 532 de ce règlement est modifié par la suppression du premier alinéa.

30. Dispositions spécifiques applicables à la zone P1904

L'article 534 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression du premier alinéa;

2° par l'ajout, au début du deuxième alinéa, de « Dans la zone P1904, ».

Adopté le 9 avril 2018

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Anne Bernier

Anne Bernier, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 18 MAI 2018